

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 06/02/2012 (Dernière actualisation de la page 06/02/2012)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.7593	12.7483	15.4752
2	102%	11.9945	13.0032	15.7848
3	103%	12.1121	13.1307	15.9395
4	110%	12.9352	14.0231	17.0227
5	115%	13.5232	14.6605	17.7965
6	120%	14.1112	15.2980	18.5703

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.5834	11.4735	13.9278